

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1818

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	10 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	10 000 000
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à lancer un plan national « Théâtres » à l'instar du plan « Chorales » en abondant les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle à hauteur de 10 millions d'euros.

Nous avons tous les atouts pour construire un lien entre les jeunes et le théâtre : des créateurs disponibles ; un tissu inégalé de professionnels soit à travers des compagnies ou des lieux comme les scènes nationales ou les centres dramatiques nationaux ; une volonté de renforcer les compétences orales et l'expression des élèves.

Le développement d'activités théâtrales dans les établissements scolaires recouvre deux enjeux majeurs.

D'une part, le chantier de la démocratisation culturelle, toujours mis en avant mais jamais achevé, gagnerait à s'enrichir d'un renforcement de la pratique théâtrale à l'école. C'est non seulement un moyen idéal de favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale mais aussi une voie pour construire un rapport avec la langue française (ou avec son propre corps). D'autre part, l'élaboration d'un projet collectif théâtral répond à une logique de socialisation qui ne peut être que positive et émancipatrice.

Ainsi, la création de ce plan vise à installer le théâtre dans chaque école et collège de notre pays, et ce, de manière non facultative, 2 heures par semaine. Le budget servira à couvrir le recrutement de professionnels du théâtre et le financement des interventions d'acteurs.

Par ailleurs, nous rappelons également à travers cet amendement qu'il est possible de développer une politique éducative artistique et culturelle qui ne se résume pas à la seule attribution d'un « chèque » culture, dont le coût est exorbitant (+140M€ pour permettre sa seule généralisation sur l'ensemble du territoire au PLF 2022 Culture).

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée. Ainsi cet amendement procède à :

- L'augmentation de 10 millions d'euros en AE et en CP de l'action 02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle du programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- La diminution de 10 millions d'euros en AE et en CP de l'action 07 – Fonctions de soutien du ministère du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture